

Réunion du C.A. du 17 mars 2011

Présents ou représentés : Anne-Marie Burkhardt, Éric François, Pierre-Jérôme Glénard, Françoise Manent

Excusé (s) : Claude Mahout, Florence Doireau, Ludivine Le Quintrec, Loïc Manent, Patrick Potier, Christine Weill

Absent (s) :

Invité (s) : Fabien Guillaut, Marie Jaillard

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CA précédent : unanimité
2. Date du prochain CA : le jeudi 28 avril à 20h45 aux Essarts le Roi
NB : pour tenir compte des contraintes de tous, les CA « tourneront » entre lundis, mercredis et jeudis
3. Dossiers en cours :
 - ✓ Annuaires : deux erreurs d'adresse à corriger ; on apparaît à « AIDEMA » et à « Leçons de musique et chant » ; pas possible apparaître aussi à « conservatoire de musique » ?
 - ✓ Housse piano à queue : à commander ailleurs que chez Thomann (Fabien)
 - ✓ Diplômes profs manquants : Fabien (licence musicologie), Cyril (CFEM piano-jazz ; CFEM trombone-jazz ; DEM arrangement jazz), Mireille (médaille d'or harpe), Georges (diplôme de batterie), Olivier (BAFA et diplôme violoncelle)
 - ✓ Affiche A3 mairie Essarts : à tirer (Loïc + Françoise)
 - ✓ Dossier sponsoring + classification sponsor à finaliser avec Nicole (Éric)
 - ✓ Ecocup : OK pour 1000 verres avec sérigraphie 2 couleurs (Fabien)
 - ✓ Sponsoring : quitter la S.G. pour le Crédit Agricole si sponsorisent : Nicole (Éric)
 - ✓ Matériel à rendre à Arts en Scène suite vols (2340.59 €)
 - ✓ Matériel à acheter : une paire de timbales d'occasion : facture faite, à régler
 - ✓ Demander à la MAIF si on peut sortir de la FFEM et garder le même contrat : courrier envoyé le 10/02/11
 - ✓ Bruno Resteghini : contrat en attente de signature
 - ✓ Location piano :
 - convention à faire,
 - possibilité LOA (déduire de la LOA : frais transport (40 €) + estimation piano (100 €))

- après estimation, les deux pianos du Perray ne sont pas louables : le Sonata est trop instable et le Zimmermann nécessite trop de travaux pour être remis en état. Demander une estimation pour le piano Rippen à Auffargis
 - ✓ Multi-activité : contrats et avenants type modifiés ; reste à modifier les avenants nominatifs de tous les salariés → Marie → Éric
 - ✓ Carnaval CCFD (150 €) : ok
 - ✓ RVE :
 - Convention en cours élaboration pour une émission hebdomadaire de 2 minutes diffusée 2 fois par jour à des horaires différents chaque jour de la semaine ; en échange nous mettrons sur notre site un lien "RVE" vers un player
 - demander notre référencement dans leurs liens (Éric)
 - Demander passage dans Radio-Villages du 27 mars, passage dans tout un programme du 2 avril (au téléphone ou enregistré ?) ?
4. Prochains concerts : besoins en bénévoles ;
- ✓ Licence débit de boisson (à déposer au moins 21 jours avant) : pour le Festival de Printemps (Marie)
 - ✓ Carnaval Perray : 19 mars 10h ; pas de besoin en bénévoles
 - ✓ Tango : 19 mars 20h ; pas de besoin en bénévoles
 - ✓ Carnaval CCFD : 26 mars 11h30 ; pas de besoin en bénévoles
 - ✓ Sidaction : 26 mars ; pas de besoin en bénévoles
 - ✓ Concert SMPY : 26 mars ; pas de besoin en bénévoles
 - ✓ Rencontre d'orchestres : 1^{er} avril ; besoin 2 bénévoles au moins
 - ✓ Concert des ensembles : 2 avril ; besoin 3 ou 4 bénévoles au moins
 - ✓ Concert des élèves : 3 avril (demander des gâteaux) ; besoin 2 bénévoles au moins
 - ✓ Concert des élèves : 4 avril ; besoin 2 bénévoles au moins
 - ✓ Cabaret-jazz : 5 avril
 - Repas 11 musiciens + 5 techniciens 19h-20h15
 - Accueil : 2 personnes caisse + au moins 2 personnes placement (élèves ?) + 2-3 personnes bar (Pierre, Claude...)
 - Badges musiciens
 - Enfants le matin (9h15-11h45)
 - Déco à prévoir à partir de midi (tables, chaises)
5. Communication jusqu'au prochain CA :
- ✓ Bulletin essartois < 20/03
 - ✓ Communiqués de presse / invitations officiels / infos autres associations
6. Dossier subv CG : dossier subv projets à faire (Fabien) < 15/04
7. Bilan Jazz in Auffargis :
- ✓ Notes de frais Marie en retard : à faire
 - ✓ Prévoir des badges « musiciens » systématiques
 - ✓ Liste d'invités à l'avance, pas de dérogation, consommations payante

pour les invités

- ✓ pb des tarifs réduits musiciens
 - ✓ Tickets boisson : réutilisables ; 1 ticket fourni avec chaque place achetée (y compris gratuits) mais pas de tickets pour les invités des musiciens ; les musiciens ont droit à 2 tickets, au-delà ils paient leurs consommations
 - ✓ Spectacle enfants jazz le 05 avril : 20 €/ classe
8. UCEM78 : bien qu'étant adhérents nous n'avons pas reçu de convocation à l'AG de février dernier et le CA de l'UCEM refuse plus ou moins ouvertement de nous communiquer les comptes rendus d'AG et de CA. Dans ces conditions nous avons de sérieux doutes sur la validité de la dernière AG et sur la régularité de la gouvernance de l'association UCEM78. Le directeur est chargé de suivre ce dossier et d'obtenir communication des pièces auxquelles tout adhérent d'une association loi 1901 est en droit d'avoir accès.
 9. FMY : recontacter le président Albert Fillon (09 52 78 50 62) qui souhaite prendre rendez-vous avec le directeur (Fabien / Marie)
 10. Formation des salariés :
 - ✓ Catherine Daparo (2010) : Règlement ARIAM à faire
 - ✓ Audrey Brouhan (2011) : formation « coaching d'artistes » de 90 heures du 18/04 au 29/06/2011 ; financement complémentaire demandé à Uniformation pour les 1950 € de formation et l'allocation de formation (344,70 € net, non soumis à charges mais imposable) ; l'accord pour la prise en charge par l'AIDEMA sera conditionné par la prise en charge de tous les frais par Uniformation et l'absence de demandes de formation d'autres salariés pour 2011
 - ✓ Fabien Guillaut (2011) : rechercher formation « habilitation électrique »
 11. Florence Doireau, membre du CA ne peut actuellement participer aux réunions pour des raisons d'emploi du temps personnel et propose de démissionner si quelqu'un de plus disponible peut la remplacer. Il n'y a aucun candidat au CA en attente et il reste déjà deux places vacantes : démission inutile, elle sera notée « excusée » pour les prochains CA et participera selon ses disponibilités.
 12. Convention communes / AIDEMA : la version "V6 3 communes" suite à la réunion avec les mairies du 15/03/2011 est complétée avec les valeurs de locations des salles de spectacles (point 5.5) et l'annexe 4 est réécrite à la

demande des communes ; il ne reste plus que le point 5.5 à finir de compléter par les communes et l'article 8 à faire valider par les DGS ; autorisation est donnée au Président par le CA de signer cette version, quelles que soient les valeurs chiffrées fournies par les communes pour le point 5.5 mais sous réserve des modifications éventuelles de l'article 8.

A revoir ultérieurement :

- ✓ *Nouveaux cours (composition, MAO...) : remplacer 1 ou 2 cours de FM après les examens pour les présenter aux élèves*